



Renouvellement carte de séjour vie privée et familiale

Par **emmy**, le **07/03/2009** à **16:51**

Bonjour,

En août 2008 mon conjoint étranger a obtenu la carte de séjour d'un an étant père d'un enfant français. Depuis 3 mois nous nous sommes séparés suite à des violences conjugales de sa part. C'est un individu dangereux à mes yeux. Nous sommes en attente du jugement concernant le droit de visite des enfants. En attendant, il ne verse aucune somme ni aucun cadeau aux enfants.

Je me demande s'il est possible que son titre de séjour ne soit pas renouvelé. Quelles sont les conditions pour un non renouvellement de la carte de séjour vie privée et familiale?

Par **issam rwafi**, le **04/06/2009** à **15:54**

salut franchement ci pa genti de votre apart vous voulez ke votre enfant il grandit son voir sonn papa si il la pa un titre de sejour si juste une remarque jésper ne la prenais pa mal. jai le mem problem qe votre ex mai si trop dur pour lenf.ant merci et bon courage